

Draguignan , le 19 Août 1816.

## Le PRÉFET du département du Var ,

A MM. les Maires.

Nous approchons , Monsieur le Maire , de la fête de la SAINT-LOUIS , je sais que je n'ai pas besoin de vous rappeler une époque chère à tous les Français et à laquelle se rattache aujourd'hui le souvenir du retour de la paix et de l'ordre intérieur que nous devons pour la seconde fois à notre bien aimé Souverain ; je ne doute pas que vos concitoyens ne se livrent dans cette occasion à tous les sentimens que leur amour pour un Roi chéri et leur reconnaissance pour le bienfait de la paix pourront leur inspirer. La joie publique , l'enthousiasme pour un Prince à qui la France doit le bonheur qui commence à luire sur notre patrie , formeront sans doute , les principaux apprêts de la fête ; Eh , pourrions-nous offrir au descendant de SAINT-LOUIS des hommages plus propres à flatter son cœur ! J'ai alloué dans le Budget de 1815 , des fonds pour les fêtes publiques : la même allocation ayant lieu pour 1816 , vous pourrez disposer de la somme qui n'aura pas été consommée sur ce *crédit* , pour acquitter les frais indispensables et que vous jugerez nécessaires dans cette occasion. Je vous invite , toutefois , à les régler avec économie ; Je vous prévins que je n'autoriserai à excéder cette allocation , que les communes qui auraient des fonds surabondans et qui seraient absolument fondées à obtenir une augmentation de crédit. C'est moins pour une dépense disproportionnée avec les moyens des communes , qu'avec l'élan du cœur et une joie franche et pure que l'on doit célébrer la fête d'un Roi qui apporte tous ses soins à diminuer les charges de son peuple dont il est le père.

Je vous invite , Monsieur le Maire , à rendre compte à M. le Sous-préfet , des dispositions que vous aurez faites à cet égard.

*Je vous renouvelle , Monsieur le Maire , l'assurance de ma parfaite considération ,*

SIMÉON.